

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

CC-20190708-023

du 08 juillet 2019

n°023

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (61) : J-P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J-M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N. CASSAN-FAUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, A. PICHON, J. ROY, J-P. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J-C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, C. DAGUISE, P. BIGOT, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, J-L. POYANT, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, Y. BOINOT, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGÉ, D. MARTIN, C. PÉPIN, D. CHAINE, J-F. DABILLY, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, M. PONTHER

POUVOIRS (14) :

L. RABUSSIÉ donne pouvoir à M. LAVRARD
P. MIS donne pouvoir à J. MELQUIOND
C. FARINEAU donne pouvoir à AF. BOURAT
M. MONTASSIER donne pouvoir à J. DUMAS
F. BRAILLARD donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
T. BAUDIN donne pouvoir à F. BRAUD
D. BEAUDEUX donne pouvoir à G. MAUDUIT
G. MICHAUD donne pouvoir à F. MÉRY
B. MORIN donne pouvoir à C. DAGUISE
L. CLAVE donne pouvoir à C. PIAULET
P. BARBOT donne pouvoir à D. BOIREAU
J-J. BERTHELLEMY donne pouvoir à Y. BOINOT
J-P. CONTE donne pouvoir à P. VILLETTE
Y. ÉCALE donne pouvoir à L. JUGÉ

EXCUSES (17) :

M. METAIS, E. AUDEBERT, J-M. TARDIF, J-M. MAZAUD, M. FAVREAU, B. de COURRÈGES, R. GRANDIN, M. CHABOT, F. REBY, G. WIBAUX, T. PRIEUR, M. GODET, M. CHAINEAU, P. ROCHER, F. SCHMITT, G. PEROCHON, A. GUIMARD

Nom du secrétaire de séance : Dominique BOIREAU

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE

OBJET : Patinoire la Forge - Modification et précisions sur les conditions tarifaires

Depuis le 1er janvier 2017, de nouveaux équipements ont intégré Grand Châtellerault dans le cadre de l'extension de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, et notamment des piscines.

Afin d'harmoniser la tarification des piscines et de la Patinoire de Grand Châtellerault, il est proposé d'appliquer la gratuité pour tous les centres de loisirs/ ALSH de Grand Châtellerault et de conserver la tarification actuelle aux centres de loisirs/ ALSH hors Agglo.

De plus, il convient de détailler la liste des bénéficiaires du tarif réduit. Celle-ci sera appliquée à tous les équipements sportifs de Grand Châtellerault (piscines et patinoire) pour une harmonisation générale.

La liste des bénéficiaires pouvant prétendre du tarif réduit sur présentation d'un justificatif est la suivante :

- les moins de 18 ans
- les étudiants
- les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle
- les demandeurs d'emploi

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE

Délibération du conseil communautaire **CC-20190708-023**

du 08 juillet 2019 **n°023** **page 2/2**

- les bénéficiaires du RSA
- les titulaires de la carte d'invalidité et leur accompagnant
- les familles nombreuses
- les groupes (au moins 8 personnes)
- les personnes âgées de + 60 ans

* * * * *

VU l'article 3.II.3.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

* * * * *

VU la délibération n°15 du conseil communautaire du 2 juillet 2018, portant sur la tarification de la Patinoire pour 2018

CONSIDÉRANT qu'il convient de réajuster la tarification de la Patinoire communautaire et d'harmoniser la liste des bénéficiaires,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les tarifs selon le tableau annexé à la présente délibération
- d'approuver la liste des bénéficiaires énumérée ci-dessus
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

